Nations Unies A/HRC/WG.6/37/KNA/1



Distr. générale 9 novembre 2020 Français

Original : anglais

Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Trente-septième session 18-29 janvier 2021

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Saint-Kitts-et-Nevis

^{*} Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



A/HRC/WG.6/37/KNA/1

Table des matières

| | | | Page |
|------|--|---|------|
| I. | Intr | oduction | 3 |
| II. | Méthodologie | | 3 |
| III. | Instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme | | 3 |
| V. | Coopération avec les organismes des Nations unies (recommandations : 91.12, 91.13, 91.15, 91.16, 91.17, 91.18) | | 5 |
| V. | Faits intervenus depuis le rapport au titre du 2 ^e cycle de l'EPU | | 5 |
| | A. | Développement social | 5 |
| | B. | Protection sociale (recommandations: 91.20, 91.26, 91.42) | 6 |
| | C. | Promotion des femmes et des filles | 8 |
| | D. | Santé | 10 |
| | E. | Éducation (recommandations : 91.43, 91.50, 91.51, 91.52) | 11 |
| | F. | Éducation et formation aux droits de l'homme (recommandation : 91.23) | 13 |
| | G. | Justice pénale | 13 |
| | H. | Environnement et changements climatiques | 15 |
| | I. | Droit au développement (recommandations : 91.57, 91.58) | 16 |
| VI. | Cor | nclusion | 17 |

I. Introduction

1. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis reste déterminé à mettre en œuvre des mécanismes de protection des droits de l'homme de ses citoyens. Dans cet esprit, il est honoré de participer au 3^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Dans le présent rapport national, Saint-Kitts-et-Nevis rend compte des activités réalisées depuis le 2^e cycle de l'Examen qui le concernait, en 2015.

II. Méthodologie

- 2. Le rapport national soumis par Saint-Kitts-et-Nevis a été établi conformément aux directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel.
- 3. Le présent rapport est le résultat de consultations menées par le Ministère des affaires étrangères avec le soutien du mécanisme national chargé de l'établissement des rapports et du suivi. Ce mécanisme, mis en place après l'Examen du 2º cycle, rassemble les principaux ministères et services publics, dont le Ministère des affaires étrangères, qui en assure la présidence, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la justice et des affaires juridiques, le Ministère du travail, le Ministère des services sociaux et la Division des questions de genre, la Police royale de Saint-Kitts-et-Nevis et le Ministère de la santé.
- 4. Peu après l'Examen du deuxième cycle, le Gouvernement a tenu des consultations avec la société civile afin de leur rendre compte des recommandations émanant du rapport du 2^e cycle. Le Gouvernement a ensuite sollicité l'aide du HCDH pour les besoins de la formation du Gouvernement et des organisations de la société civile. Le rapport final tient compte des résultats de ces consultations, qui ont été organisées par le mécanisme national chargé de l'établissement des rapports et du suivi.

III. Instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme

Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (recommandations : 92.27, 92.28, 92.29, 92.30, 92.31)

5. La ratification de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants était une recommandation dont le Gouvernement avait seulement pris note au cours du cycle précédent, mais après avoir mené des travaux de recherche et procédé à un examen approfondi, le 21 septembre 2020, Saint-Kitts-et-Nevis est devenu la plus récente partie à cet instrument.

Convention relative aux droits des personnes handicapées (recommandations : 91.10, 91.53, 91.56)

- 6. Le 27 septembre 2019, Saint-Kitts-et-Nevis a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et y a adhéré environ trois (3) semaines après, le 17 octobre 2019. C'est l'une des nombreuses mesures que le pays a prises en vue de faire progresser les droits de l'homme dans toute la Fédération.
- 7. Auparavant, le Gouvernement avait pu obtenir l'assistance technique de l'Union européenne en vue de l'élaboration, par un consultant, d'une politique relative aux besoins spéciaux que peuvent avoir certaines personnes. En décembre 2017, les parties prenantes se sont réunies en atelier afin de contribuer à l'élaboration de cette politique ; un projet de rapport a été émis et est en cours de révision.
- 8. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis encourage une approche multipartite de la protection des droits des personnes handicapées, en particulier la participation nationale des organisations de la société civile, conformément aux dispositions de l'article 3 (par.4) de la

Convention relative aux droits des personnes handicapées. Dans cet esprit, il collabore étroitement avec l'Association de Saint-Kitts-et-Nevis des personnes handicapées. Dans le cadre de ce partenariat, le Gouvernement convoque régulièrement des réunions permettant des interactions et des échanges cruciaux entre décideurs politiques et personnes handicapées. Ce partenariat permet également l'organisation de formations, d'ateliers de réparation de fauteuils roulants et d'initiatives en faveur de l'amélioration des solutions de logement.

- 9. Conformément aux dispositions de l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement donne la priorité à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Le Gouvernement a pris des mesures visant à garantir à celles-ci l'accès à des logements au sein de nos communautés au moyen de la codification adéquate. Dans cette optique, à ce jour, la National Housing Corporation (l'office national du logement) a construit des logements pour personnes handicapables au sein de quatre (4) communautés.
- 10. Le Gouvernement a également fait progresser l'accessibilité du système de transports publics en faisant installer de nouvelles rampes d'accès pour fauteuils roulants dans certaines gares routières du pays, ainsi qu'à la gare maritime de Basseterre. De même, il a réalisé plusieurs projets d'équipement visant à améliorer l'accessibilité des infrastructures publiques. Parmi ceux-ci, on peut citer l'installation d'un ascenseur au siège du Gouvernement et l'aménagement de trottoirs accessibles en fauteuil roulant le long de la route principale de l'île, en particulier dans la capitale et dans le principal centre de divertissement, ainsi qu'aux abords de certains bâtiments publics.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (recommandation : 91.17)

11. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui compte au nombre des principaux instruments internationaux, est l'une des pierres angulaires de l'action du Gouvernement en matière de développement social. Le rapport national sur la mise en œuvre de la Convention, soumis en 2020, comprend une description détaillée des initiatives et programmes que le Gouvernement a mis sur pied pour satisfaire aux dispositions de celle-ci.

Convention relative aux droits de l'enfant (recommandations : 91.1, 91.2, 91.3, 91.4, 91.5, 91.54, 91.6, 91.7, 91.8)

- 12. En 1990, Saint-Kitts-et-Nevis est devenu le premier pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et le deuxième de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à ratifier la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant après son adoption par l'ONU en 1989. Parce qu'elle joue un rôle de premier plan dans la promotion des droits de l'enfant, la Fédération a été choisie pour l'organisation, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'un Sommet national pour les enfants les 23 et 24 juillet 2019. Ce Sommet portait sur le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet échange majeur a permis de guider l'élaboration de projets et de programmes visant à renforcer les mécanismes existants et à élargir les possibilités de faire en sorte que les quatre (4) principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant demeurent au premier plan du programme de développement.
- 13. La ratification des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant est à l'étude par le Gouvernement. Il y a plusieurs années, notre législation a fait l'objet d'un examen qui a mis en évidence la nécessité de revoir certains éléments de droit en lien avec le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ce travail de révision est en cours, et le Gouvernement va envisager de signer les protocoles facultatifs et de formuler toute réserve éventuelle relative aux enfants touchés par des conflits armés.

Mécanisme national d'établissement des rapports et de suivi

14. Le mécanisme national chargé de l'établissement des rapports et du suivi, mis en place en janvier 2018, est un comité intergouvernemental formé dans le but d'évaluer l'action du Gouvernement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Pour le Gouvernement, ce comité revêtait une grande importance eu égard au rôle essentiel qu'il a joué dans le bon établissement du présent rapport.

IV. Coopération avec les organismes des Nations unies (recommandations : 91.12, 91.13, 91.15, 91.16, 91.17, 91.18)

- 15. Le mécanisme national chargé de l'établissement des rapports et du suivi a été mis en place en janvier 2018. Soucieux de sensibiliser ce nouveau comité interministériel et d'orienter son action, le Gouvernement a sollicité l'assistance technique du HCDH, après quoi une session de formation a été organisée par le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies à la Barbade.
- 16. En août 2019, Saint-Kitts-et-Nevis a engagé le HCDH à renforcer les capacités des membres du dispositif, en particulier en ce qui concerne la rédaction de rapports à des organes conventionnels. Par la suite, le mécanisme a joué un rôle essentiel dans la collecte de données précises indispensables à la rédaction de ce rapport.
- 17. Soucieux de s'acquitter de ses obligations internationales, Saint-Kitts-et-Nevis a bénéficié du soutien d'ONU-Femmes dans le cadre de l'élaboration de ses rapports relatifs à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à la Convention sur les droits de l'enfant. Lesdits rapports ont ensuite été approuvés par le Gouvernement en 2019, et présentés en janvier et février 2020, respectivement.

V. Faits intervenus depuis le rapport au titre du 2^e cycle de l'EPU

A. Développement social

Logement et niveau de vie (recommandations: 91.44, 91.45, 91.47)

- 18. Soucieux d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes.
- 19. Lancé en décembre 2018 pour apporter un soutien financier aux ménages à faible revenu, le programme de lutte contre la pauvreté est venu en aide à plus de quatre mille citoyens sur les onze premiers mois de 2019 ; pour ce faire, environ 22 millions de dollars des Caraïbes orientales ont été décaissés.
- 20. D'après le rapport de 2007/2008 sur l'évaluation de la pauvreté à Saint-Kitts-et-Nevis, les ménages dirigés par des femmes comptaient parmi les plus vulnérables de notre société. Le programme de lutte contre la pauvreté a pu venir en aide à ce groupe : en effet, 63 % de ses quatre mille bénéficiaires étaient des femmes.
- 21. Le Gouvernement a mis en œuvre un programme national de construction dont la phase 1 s'est achevée avec la construction et l'attribution de 148 logements. La deuxième phase du programme, qui verra la construction de 185 logements supplémentaires, est en cours d'exécution.
- 22. Ces cinq (5) dernières années, plus de 550 personnes ont bénéficié du programme « First Time Homeowners » (propriétaires pour la première fois). Le Gouvernement s'est engagé à fournir un logement décent et abordable à sa population, et continuera de concevoir de nouveaux moyens de tenir cet engagement. Afin de renforcer les programmes de logement existants, le Gouvernement mettra à disposition 30 millions de dollars supplémentaires destinés à stimuler la construction de logements à un taux d'intérêt réduit. Il lancera par

ailleurs un autre programme de financement à faible coût en s'appuyant sur l'expérience du fonds pour la réalisation de l'émancipation économique — programme FREESH. Ce programme, qui ouvre l'accès à des prêts pour la construction de nouvelles habitations, vise à améliorer la qualité du logement au sein de la Fédération. Il prévoit l'octroi aux demandeurs admis au bénéfice de cette initiative d'un prêt d'un montant maximal de 500 000 dollars à un taux d'intérêt fixe et réduit pour financer la construction ou l'achèvement de leur habitation.

- 23. Le Gouvernement a non seulement bâti de nouveaux logements pour ses citoyens, mais il a aussi apporté son concours à la rénovation de logements existants. En 2017, Saint-Kitts-et-Nevis a été ravagé par les ouragans Irma et Maria, et les habitations de nombreux citoyens ont subi des dégâts. Par la suite, le Gouvernement a mis en place le programme post-ouragans de réfection des toitures. Ce programme a aidé plus de 2 000 ménages à effectuer des réparations et des rénovations.
- 24. Le Gouvernement a par ailleurs aidé plus de 100 personnes dans le cadre du programme de prêts pour l'amélioration du logement (HELP). Cette initiative, qui prévoit l'octroi d'un montant maximum de 100 000 dollars à un taux d'intérêt fixe et réduit, s'adresse aux citoyens à faible revenu qui possèdent déjà un logement et ont l'intention d'y entreprendre des travaux de réparation, de rénovation ou d'agrandissement.
- 25. Comme de nombreux autres pays, Saint-Kitts-et-Nevis subit les effets de la pandémie mondiale actuelle. Le Gouvernement, qui s'est engagé à protéger l'ensemble de ses citoyens de la COVID-19, a fermé ses frontières le 25 mars 2020. Les mesures énergiques prises par le Gouvernement et la mise en œuvre des recommandations des experts médicaux ont permis à la Fédération de ne signaler que 19 cas de coronavirus, qui ont abouti à 19 guérisons ; à ce jour, l'île comptabilise zéro cas actif et zéro décès. En outre, le CDC (Center for Disease Control Centre pour le contrôle et la prévention des maladies) a classé Saint-Kitts-et-Nevis parmi les pays à « très faible risque ».
- 26. Pour réduire les effets de la COVID-19 sur l'économie et les ménages, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a créé le Fonds de secours d'urgence de la sécurité sociale contre la COVID-19. Entre avril et juin 2020, 22 millions de dollars ont été décaissés pour venir en aide à plus de 9 500 personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la pandémie de coronavirus.

B. Protection sociale (recommandations: 91.20, 91.26, 91.42)

- 27. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a jugé utile de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de protection sociale à l'échelle nationale. À cette fin, il a soumis ledit plan à l'UNICEF pour examen. Il s'agit, dans le cadre de cette stratégie, d'établir les principales priorités en vue de la définition d'une politique de protection sociale et de sa réforme dans les années à suivre, et de guider l'élaboration d'un plan de protection sociale intégré, durable et exhaustif. Cela implique le renforcement et l'intégration d'un grand nombre de politiques et de programmes, dont les filets de protection sociale, l'aide sociale, l'assurance sociale et les politiques en matière d'emploi. La première phase de la réforme de la protection sociale est axée sur la consolidation et le renforcement du filet de protection sociale, afin de garantir que les ressources destinées à aider les personnes les plus vulnérables ont l'impact souhaité.
- 28. Conformément aux dispositions de l'article 25 de la DUDH, Saint-Kitts-et-Nevis a déposé le projet de loi sur la protection sociale en première lecture au Parlement fédéral, avec succès. En 2018, le Gouvernement a présenté un projet de loi sur la protection sociale à Saint-Kitts-et-Nevis, qui vise à garantir officiellement la protection sociale des citoyens et à lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Ce projet de loi prévoit la création d'une Commission interinstitutions pour la protection sociale, qui sera en charge de portefeuilles tels que le développement social, le logement, les finances, l'éducation, la santé, le travail, etc. Cette Commission aura pour tâche première de conseiller le ministre sur le socle de protection sociale, en tenant compte des objectifs et priorités de l'État, des exigences en matière de politique sociale, des contraintes économiques et de la marge de manœuvre budgétaire. Il vise à étendre la couverture de protection sociale sur la base de critères

d'admissibilité qui permettront aux personnes dans le besoin d'avoir accès aux soins de santé de base, à l'alimentation, à l'éducation et à la sécurité de revenu. Ce texte législatif devrait être adopté prochainement.

29. Ce projet de loi vise à :

- a) Favoriser une bonne gouvernance de la protection sociale en établissant un cadre institutionnel et des mécanismes administratifs adéquats, afin d'accroître l'efficacité de la prestation de services et de renforcer le contrôle et le principe de responsabilité ; et
- b) Accorder les droits sociaux essentiels, sous réserve des contraintes économiques, de la marge de manœuvre budgétaire et des besoins, objectifs et priorités de l'État en matière de politique sociale, par le biais :
 - D'un socle de protection sociale comprenant des prestations garanties afin que toute personne dans le besoin bénéficie au minimum, tout au long de sa vie, de l'accès aux soins de santé de base et à la sécurité du revenu minimum, ces deux éléments conjugués étant garants de l'accès aux biens et services nécessaires; et
 - De la mise en œuvre du socle de protection sociale dans un cadre qui assure un élargissement progressif, au plus grand nombre et dans les meilleurs délais, de la couverture en termes de types de mesures, de niveaux de couverture et de qualité du service.
- 30. En 2019, le Ministère du travail ne signale aucun dossier en suspens en matière d'inégalité de rémunération. Outre la collecte systématique de données aux fins du suivi et du contrôle des affaires de cette nature, la loi de 2012 sur l'égalité de rémunération gouverne le traitement occasionnel de ces questions. Le Ministère du travail s'est engagé à poursuivre ses efforts de sensibilisation à la loi sur l'égalité de rémunération.
- 31. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, sous l'égide du Ministère du travail, s'est engagé à modifier la loi de 1986 sur la protection de l'emploi en termes d'interdiction du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, afin de permettre un règlement adéquat et de garantir la justice dans les affaires de cette nature. En outre, le Ministère du travail s'attachera à renforcer la collaboration et la concertation avec la Division des questions de genre et la Police royale de Saint-Kitts-et-Nevis en leur qualité d'homologues dans l'administration de la justice.

Action du Gouvernement en matière de protection sociale pendant la pandémie de COVID-19

Comme de nombreux autres pays, Saint-Kitts-et-Nevis subit les effets de la pandémie mondiale actuelle. Le Gouvernement, qui s'est engagé à protéger l'ensemble de ses citoyens de la COVID-19, a fermé ses frontières le 25 mars 2020. Saint-Kitts-et-Nevis étant un petit pays des Caraïbes doté d'un fort ancrage touristique – le secteur du tourisme est le pilier de son économie - cette mesure a eu une incidence significative sur l'emploi et l'économie. Le Gouvernement a puisé dans ses réserves pour soutenir l'économie et aider les nombreuses personnes touchées. Pour amortir les effets de la COVID-19 sur l'économie et les ménages, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a créé le Fonds de secours d'urgence de la sécurité sociale contre la COVID-19. Entre avril et septembre 2020, plus de 22 millions de dollars ont été décaissés pour venir en aide à plus de dix mille personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la pandémie de coronavirus. En outre, le Gouvernement a accordé aux employeurs qui conservent 75 % de leurs effectifs une réduction de l'impôt sur les sociétés. Il a également suspendu la TVA, les droits d'importation et/ou les droits de douane pour une série de produits en rapport avec la pandémie. Le Gouvernement a mis en place des dispositifs visant à garantir que les personnes les plus vulnérables conservent leur emploi et continuent à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille.

C. Promotion des femmes et des filles

Égalité des sexes et autonomisation des femmes (recommandations : 91.22, 91.24, 91.25)

- 33. La Division des questions de genre joue un rôle prépondérant en matière de sensibilisation ; il lui incombe de suivre l'évolution de la condition des femmes et des filles dans le pays et d'œuvrer à son amélioration par la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions et de déclarations internationales.
- 34. Parmi ses priorités, on peut citer la mise en place d'une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, l'élimination de la pauvreté, la gouvernance et la démocratie, et la conduite de programmes à l'intention des hommes et des garçons.
- 35. L'action de la Division des questions de genre s'inscrit dans un cadre politique guidé par des engagements internationaux et régionaux, dont les objectifs de développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'Observatoire de l'égalité des genres, la Commission de la condition de la femme de Saint-Kitts-et-Nevis et la Convention de Belém do Pará. Elle est soumise à l'obligation d'établir des rapports périodiques internationaux, nationaux et régionaux.
- 36. Au cours de l'année écoulée, Saint-Kitts-et-Nevis a achevé et soumis le rapport Beijing +25, le rapport de Montevideo de la CEPALC, l'évaluation du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará, et le rapport de l'Observatoire de l'égalité des genres.
- 37. Dans le cadre de la plateforme d'autonomisation des femmes, la Division des questions de genre administre un programme pénitentiaire qui vise à fournir des services d'appui et de défense des droits des femmes incarcérées. Ce programme facilite la formation et l'éducation à court terme des détenues de la prison de Sa Majesté afin de les accompagner dans leur parcours personnel et professionnel, par exemple en leur dispensant des formations à l'entrepreneuriat et aux techniques agricoles.
- 38. En septembre 2017, un groupe de six détenues de cet établissement pénitentiaire a participé à un atelier consacré à l'entrepreneuriat, sur le thème « Mobiliser, autonomiser et faire progresser les femmes ». Elles y ont reçu une formation intensive à l'élaboration de projets d'affaires et de plans d'activité, et ont acquis des compétences qui leur permettront de créer leur propre entreprise une fois réinsérées dans la société. À leur sortie de prison, certaines femmes ont des difficultés à intégrer le marché du travail, mais grâce à l'appui de la Division des questions de genre, l'emploi leur est désormais plus accessible. On peut citer l'exemple d'une détenue qui, depuis sa réinsertion, a ouvert un centre de jour qu'elle dirige avec succès. Il est à noter que depuis le redémarrage du programme pénitentiaire en 2017, il n'y a eu aucune récidive.
- 39. En 2016-2017, la Division des questions de genre a mené un projet de sensibilisation visant à promouvoir une meilleure compréhension de ces questions auprès de la société au sens large, à améliorer l'intégration du genre dans le secteur public, et à permettre au secteur privé de faire face aux questions liées au genre et de mieux les circonstancier. Concrètement, ce projet a notamment abouti à l'élaboration de trois guides de formation sectorielle et d'un manuel à l'usage des adolescents, du secteur privé et des organes de coordination du secteur public. Par la suite, une formation a été dispensée à 116 coordonnateurs au sein des secteurs privé et public et de la société civile sur tout le territoire de Saint-Kitts-et-Nevis. D'autres sessions de formation à la sensibilisation aux questions de genre ont été organisées en juillet et août 2018 respectivement. La Division des questions de genre continue d'assurer la formation à cette problématique.
- 40. Les résultats d'une étude sur l'égalité des genres menée en 2014 ont conforté le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis dans sa volonté de mener à bien une politique de promotion de l'égalité des sexes ; en 2018, il a relancé les consultations en vue de l'élaboration de sa politique nationale en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cette politique vise avant tout à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et à fournir un cadre qui aidera le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis à favoriser l'égalité femmes-hommes et

l'autonomisation. Elle s'articulera en deux volets : l'intégration des questions de genre et l'ancrage de l'égalité des sexes.

- 41. La stratégie gouvernementale d'« intégration des questions de genre » est une initiative majeure de promotion de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes institutionnels qui prend en compte les préoccupations et les intérêts des hommes et des femmes afin de remédier à l'inégalité des structures sociales. Il s'agit de s'assurer que les questions de genre sont intégrées dans les stratégies et programmes de développement existants. L'ancrage de l'égalité des sexes fera évoluer le système en place en commandant l'application systématique d'une perspective de genre. S'y ajouteront d'autres stratégies, dont la sensibilisation et la formation aux questions de genre, leur promotion, l'appropriation de la politique par le public, la ventilation des données, la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, et la mise en place, au sein du Gouvernement et d'autres organismes, d'un mécanisme de suivi et d'évaluation tenant compte des questions de genre.
- 42. L'UNESCO a récemment approuvé l'octroi au Gouvernement d'un financement supplémentaire pour achever la rédaction de la politique susmentionnée. Le document devrait être finalisé dans le courant du deuxième trimestre 2021, après quoi il sera soumis au Cabinet pour approbation.

Violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre (recommandations : 91.28, 91.30, 91.32, 91.33, 91.34, 91.38)

- 43. La violence domestique est la forme la plus répandue de violence fondée sur le genre, qui touche principalement les femmes et les filles. À Saint-Kitts-et-Nevis, plusieurs organismes et institutions sont chargés de fournir des services aux victimes de violence domestique et de faciliter ainsi le signalement des actes de violence aux autorités compétentes.
- 44. Le Protocole sur les plaintes relatives aux actes de violence domestique et sexuelle a été lancé en novembre 2018 avec l'aide de l'Organisation panaméricaine de la santé. Cette politique s'attache à sensibiliser les principaux acteurs des secteurs des soins de santé, de l'éducation, de la prise en charge des enfants, de l'aide sociale, du système juridique et de la justice pénale, et fournit des directives en matière de formation aux procédures à suivre en cas d'infractions de cette nature. Elle couvre les procédures de première intervention, les meilleures pratiques en matière d'application de la loi, les services médicaux, les services d'urgence, les services sociaux, la défense des victimes et les actions en justice. Tout au long de 2019, la Division des questions de genre a organisé divers ateliers de sensibilisation, consultations et tables rondes visant à sensibiliser les parties prenantes au protocole susmentionné et à son application.
- 45. Saint-Kitts-et-Nevis participe aussi activement à la campagne annuelle des seize jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles. Cette campagne de seize jours, menée du 25 novembre au 10 décembre 2019 dans toute la Fédération, a été lancée en solidarité avec les rescapées de la violence domestique et de la violence fondée sur le genre ; elle vise à sensibiliser, à prévenir de tels actes dans la mesure du possible, et à plaider en faveur de l'aide et de la justice pour les victimes.
- 46. En 2018, l'unité spéciale pour les victimes a pris ses quartiers dans un espace plus propice, plus sûr et plus confortable qui permet aux victimes de signaler des actes de violence sexuelle sans crainte de représailles. En outre, la Division des questions de genre, en partenariat avec plusieurs organisations religieuses, procure un soutien financier et un hébergement temporaire aux victimes de violence domestique qui n'ont pas d'autre solution de logement. Cette allocation d'aide au logement est accordée pour une durée de trois mois.
- 47. Par ailleurs, le Ministère des questions de genre a mené diverses campagnes publiques, principalement dans le cadre d'émissions de radio populaires. Parmi les invités figuraient des membres du personnel de l'unité spéciale pour les victimes de la Police royale de Saint-Kitts-et-Nevis et du Conseil national des hommes.
- 48. La collaboration avec le Ministère de l'éducation a abouti à l'implication d'élèves de l'enseignement primaire dans des messages d'intérêt public visant à condamner la violence domestique et à promouvoir une société plus tolérante et plus pacifique, ainsi qu'à la

participation d'élèves du secondaire à des activités de sensibilisation du public, telles que des marches et du théâtre de rue.

D. Santé

- 49. Le Gouvernement continue de tirer parti des progrès réalisés dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Le plan national multisectoriel de Saint-Kitts-et-Nevis pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles pour la période 2018-2022 sera achevé en 2020, avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la santé. Le Ministère poursuivra également sa collaboration avec le programme d'autogestion du diabète de l'université de Stanford, qui a contribué à la formation d'un total de 42 personnes depuis le début de ce partenariat en septembre 2015.
- 50. En 2017, le programme de lutte contre les maladies non transmissibles a lancé le plan pour l'amélioration de la santé des femmes, qui vise à autonomiser les femmes et à les former à une gestion efficace de leur santé et de leur bien-être. On note également l'introduction du programme d'autogestion des maladies chroniques, aussi appelé programme « Living Healthy » (Pour une vie saine), dans le droit fil du programme type élaboré par l'université de Stanford et l'Organisation panaméricaine de la santé. Les deux îles disposent de programmes de sensibilisation au cancer du col de l'utérus et de tests gratuits de dépistage par frottis vaginal.
- 51. L'attention s'est également portée sur le papillomavirus humain, un groupe de virus extrêmement répandus dans le monde. Le Ministère de la santé, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, a mis en œuvre au deuxième trimestre 2019 un vaste programme de sensibilisation du public qui s'adressait non seulement aux adolescents, mais aussi à leurs parents, en leur exposant les conséquences liées à ces virus. Au terme de cette initiative, le Ministère a lancé avec succès la phase d'administration du vaccin contre le papillomavirus humain à toutes les filles en fin de sixième année dans l'ensemble des écoles primaires de Saint-Kitts-et-Nevis. Il est démontré que l'administration de ce vaccin atténue considérablement l'incidence du cancer de l'appareil génital et lui permet de gagner encore en efficacité par rapport à un taux de couverture déjà exceptionnel (97 %).
- 52. Saint-Kitts-et-Nevis continue de prendre des mesures en vue de renforcer la prévention, la gestion et le contrôle du VIH/sida et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST). La Fédération des îles jumelles a franchi un cap important en 2017 en devenant le premier pays de l'OECO à éliminer la transmission verticale du VIH et de la syphilis une élimination validée par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé.
- 53. Saint-Kitts-et-Nevis continuera de travailler sans relâche à la poursuite de la cible 90-90-90 pour tous, qui consiste à faire en sorte : i) que 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; ii) que 90 % des personnes diagnostiquées séropositives bénéficient d'un traitement antirétroviral continu ; et iii) que 90 % des personnes recevant un traitement antirétroviral aient une charge virale supprimée.
- 54. Le Ministère de la santé a procédé à une analyse de son programme de lutte contre le VIH/sida au cours du dernier trimestre 2018. Cette analyse guidera l'élaboration d'un plan d'action pour permettre au Gouvernement de tirer parti des progrès réalisés dans ces domaines à l'horizon 2030.
- 55. La santé mentale et le bien-être font partie intégrante du système national de santé. Le Gouvernement a également ouvert un centre de soins de santé mentale qui permet à la Fédération d'apporter un meilleur soutien aux personnes qui ont besoin de soins et d'attention. Ce centre offre également un peu de répit aux familles et aux personnes qui s'occupent des personnes avec des troubles mentaux.
- 56. La promotion du droit à la santé a en outre favorisé le développement des infrastructures sanitaires sur le territoire. Le premier laboratoire de cathétérisme cardiaque verra bientôt le jour. Ce laboratoire est appelé à prodiguer des soins d'urgence aux patients victimes d'un accident vasculaire cérébral et/ou d'une crise cardiaque, ou exposés à ce risque.

E. Éducation (recommandations: 91.43, 91.50, 91.51, 91.52)

57. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la DUDH, la protection et la promotion du droit à l'éducation font partie des priorités de longue date du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis. En 2017, celui-ci a lancé le plan en faveur du secteur de l'éducation pour la période 2017-2021. Son objectif ultime est de veiller à ce que tous les apprenants disposent des compétences nécessaires pour mener leur barque aux niveaux local et mondial dans le monde d'aujourd'hui. À cette fin, il vise à apporter de vastes améliorations à l'offre éducative et à l'administration de l'enseignement, et cible des domaines tels que la formation des enseignants, la réforme des programmes, l'encadrement et le principe de responsabilité, ainsi que l'accès et la participation équitables aux cursus scolaires. Parmi les problématiques fondamentales couvertes par le nouveau plan, on compte l'amélioration de l'accès et de la participation équitables à l'éducation à tous les niveaux et la promotion d'un accès inclusif à l'éducation pour les personnes handicapées.

Éducation de la petite enfance

- 58. Au sein du Ministère de l'éducation, le secteur de la petite enfance connaît un essor significatif. Les activités menées par l'unité de développement de la petite enfance à l'heure actuelle sont les suivantes :
- a) Révision de la politique de la petite enfance pour Saint-Kitts-et-Nevis (projet achevé en décembre 2018) ;
 - b) Révision des normes minimales dans le domaine de la petite enfance ;
- c) Révision des procédures opérationnelles de l'unité de développement de la petite enfance;
- d) Mise en œuvre d'un processus consultatif sur les possibilités d'expansion du secteur de la petite enfance à Saint-Kitts-et-Nevis.
- 59. Le programme « Reaching the unreached » (Atteindre les exclus), qui garantit aux prestataires de soins à domicile dispensés à des enfants l'appui et l'encadrement d'agents de l'unité de développement de la petite enfance en collaboration avec le programme de soins infirmiers communautaires du Ministère de la santé, est en cours d'élargissement.

Enseignement postsecondaire

- 60. En fusionnant le programme national de formation professionnelle et le centre d'enseignement professionnel supérieur, le Ministère de l'éducation facilitera le développement des activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Le développement de l'EFTP dans les secteurs public et privé, jugé indispensable à la progression des possibilités d'évolution de carrière, se reflète dans les décisions politiques relatives aux cycles d'enseignement, tant au niveau secondaire que supérieur. On signalera notamment la modernisation des structures dédiées à l'apprentissage technique et professionnel et des laboratoires dans les écoles secondaires.
- 61. Un nouveau Conseil pour l'EFTP a été constitué en mai 2019. Cet organe, qui fournit un travail minutieux, devrait être évalué en vue de recevoir l'accréditation du Conseil pour le développement humain et social d'ici 2021. Cette accréditation lui conférerait le pouvoir de délivrer des certificats de qualification professionnelle des Caraïbes (CVQ) à Saint-Kitts-et-Nevis même. La capacité du Conseil pour l'EFTP de délivrer des certificats pour notre cadre national des qualifications et des certificats CVQ garantira aux citoyens et résidents de la Fédération des débouchés professionnels aux niveaux national et régional.

Éducation inclusive

- 62. Dans le secteur de l'éducation, les mesures suivantes sont prises pour garantir un meilleur accès et une plus grande inclusion :
- a) Une politique relative à l'éducation répondant à des besoins particuliers est en cours d'élaboration et devrait être achevée d'ici la fin de 2020. Cette politique doit définir les procédures d'orientation, d'évaluation et d'hébergement des étudiants ;

- b) Le plan en faveur du secteur de l'éducation, qui donne la priorité à l'éducation inclusive, se traduit actuellement par des mesures nationales visant à :
 - Revoir le programme scolaire national couvrant les niveaux primaire et secondaire de l'enseignement, y compris l'alignement en matière d'éducation de la petite enfance (3-8 ans) ;
 - D'autres mesures visent par ailleurs à introduire auprès des enseignants de nouvelles stratégies pédagogiques qui favorisent la différenciation au sein de la classe afin d'appuyer plus efficacement l'inscription des apprenants ayant des besoins particuliers dans des écoles et des classes ordinaires;
 - Élaborer de nouvelles normes d'enseignement et d'apprentissage liées à un nouveau cadre d'évaluation.
- 63. Créé en septembre 2018, le Saint-Kitts Spectrum Services Center est le premier centre de ce type à ouvrir ses portes dans les Caraïbes orientales. Il assure aux enfants chez qui des troubles du spectre autistique ou d'autres retards de développement ont été diagnostiqués des services de soutien et d'intervention précoces. Il opère grâce à la collaboration des Ministères de l'éducation et de la santé, et devrait s'agrandir en 2020. Il occupe actuellement les locaux d'une école maternelle mais un nouvel emplacement a été choisi, et le Centre devrait prendre ses nouveaux quartiers d'ici la fin de 2020. Il devrait ainsi pouvoir faire face à l'augmentation du nombre d'enfants et de familles se présentent devant ses portes et diversifier la nature des services qu'il peut fournir (activités de développement des capacités motrices, services de conseils aux familles, etc.).
- 64. Un programme de subventions mené avec la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK) a permis au Ministère de l'éducation de recevoir les fonds nécessaires à l'achat d'outils pour l'évaluation des enfants et à l'amélioration des outils déjà disponibles. Les outils et ressources d'évaluation sélectionnés couvriront les aspects tant scolaires que sociaux/comportementaux du développement de l'enfant. Cette initiative vise à appuyer la mise en œuvre du nouveau programme d'études, des nouvelles normes d'enseignement et d'apprentissage, et de la politique en matière d'éducation spécialisée en milieu scolaire.
- 65. Un état des lieux des infrastructures matérielles dans les écoles est en cours dans le cadre du programme « Model Safe Schools » en coordination avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et par le truchement de l'initiative du Ministère de l'éducation, qui a mené à la création d'une unité de gestion de projets de génie civil chargée de superviser les travaux de modernisation et de réfection des établissements scolaires. L'évaluation de la sécurité dans les écoles prend également en compte les aménagements nécessaires à un meilleur accès des personnes handicapées aux infrastructures.

Éducation inclusive (recommandation : 91.49)

- 66. En 1997, une décision politique du Cabinet a permis de clarifier le droit des mères adolescentes encore scolarisées à poursuivre leurs études et donné naissance au projet Viola à Saint-Kitts en 2002 et au programme intitulé « Une deuxième chance pour les mères adolescentes » à Nevis en 2007. Ces programmes menés de longue date et pilotés par la Division des questions de genre s'adressent aux écolières de 14 à 19 ans qui tombent enceintes ; ils visent à offrir aux mères adolescentes un environnement favorable grâce auquel elles peuvent mener leurs études secondaires à terme. Ces programmes proposent notamment des ateliers sur les compétences parentales et le développement professionnel, des conseils en matière de carrière et une aide financière permettant la poursuite des études. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour les besoins essentiels, un dispositif visant à améliorer les structures et la programmation du projet Viola a été mis en place en 2016 et 2017.
- 67. Les stratégies mises en œuvre dans le cadre de ce programme ont permis de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes. Le taux de natalité chez les adolescentes est en baisse constante ; il est en effet passé de 95 naissances en 2016 à 54 en 2018 soit une diminution de 43 %. Le programme s'appuie sur l'éducation et la formation et, bien que cela reste l'objectif principal, l'accent est mis sur le rôle des familles dans le processus.

- 68. Un guide à l'usage des directeurs d'école a été élaboré et leur a été diffusé afin de leur permettre d'exécuter le programme efficacement. Les bénéficiaires de ce programme reçoivent une aide sociale leur permettant de surmonter les obstacles financiers auxquels elles se heurtent pendant leurs études, par exemple le coût de la garde du bébé, les frais de scolarité supplémentaires, le coût des livres et des uniformes. Le projet Viola et le programme « Une deuxième chance pour les mères adolescentes » sont deux initiatives majeures de lutte contre la pauvreté qui ont produit des effets durables et d'une portée considérable.
- 69. Bien qu'il s'agisse d'un projet financé par le Gouvernement, le programme bénéficie depuis le début du plein appui du secteur privé. Celui-ci apporte un concours important en offrant aux mères adolescentes des bourses d'études pour l'enseignement supérieur et des stages en entreprise, ainsi que des allocations destinées à couvrir leurs frais de transport, de déjeuner et de scolarité.
- 70. Des particuliers contribuent également au programme en inculquant aux adolescents des compétences techniques et professionnelles. Ayant constaté le succès du programme, l'UNICEF a décidé d'apporter un soutien important aux mères adolescentes. Le projet Viola est désormais reconnu par l'UNICEF comme un modèle de meilleure pratique dans la région des Caraïbes. Grâce à ce projet, en 2018, cinq des 13 mères adolescentes (38 %) étaient inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur et de formation continue.

F. Éducation et formation aux droits de l'homme (recommandation : 91.23)

- 71. L'éducation aux droits de l'homme est dispensée dans les écoles dans le cadre d'une initiative du bureau de pays de l'UNESCO à Saint-Kitts-et-Nevis. Les établissements scolaires ont reçu du matériel pédagogique qui leur a permis de faciliter l'organisation de débats et de séances d'éducation aux droits de l'homme. Le matériel pédagogique a essentiellement été utilisé dans les écoles secondaires, dans le cadre du Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille.
- 72. Les travaux de révision du programme national d'enseignement se proposent d'intégrer les droits de l'homme au nouveau domaine d'apprentissage à inclure dans le programme scolaire de base, « Santé et bien-être », qui assimilera certaines composantes du précédent Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille.
- 73. En décembre 2019, le Département de la jeunesse, en collaboration avec la Division des questions de genre, s'est associé à Free Winds pour animer des sessions éducatives sur les droits de l'homme dans les écoles primaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action du Ministère de l'éducation en faveur de l'intégration de l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires.

G. Justice pénale

Police

- 74. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis accorde un rang de priorité élevé à la justice pénale. Dans une perspective de renforcement des forces de police, un laboratoire médico-légal ultramoderne a été créé en 2018 pour contribuer à la lutte contre la criminalité et, dans la mesure du possible, à sa prévention. Sur une période de douze mois, le laboratoire a produit des résultats probants dans 21 dossiers intéressant la médecine légale (empreintes digitales, ADN et balistique). De 2019 à ce jour, 69,57 % des dossiers criminels graves ont été résolus.
- 75. En 2018, l'unité spéciale pour les victimes a déménagé afin d'accueillir des effectifs supplémentaires. Cette unité a permis d'améliorer l'action policière, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de signalements.
- 76. Garantir la sécurité des citoyens continue d'exiger des investissements infrastructurels substantiels. Pour améliorer encore la sécurité dans la Fédération, le Gouvernement a commencé à étendre le système de vidéosurveillance à Nevis et aux zones rurales de

- Saint-Kitts. Nous poursuivrons l'amélioration des installations au bénéfice des forces de sécurité condition *sine qua non* d'une meilleure productivité et d'une plus grande efficacité.
- 77. La construction d'un nouveau poste de police dans la ville de Sandy Point a débuté en mars 2019. Le bâtiment pourra accueillir les forces de police, les services de secours et de lutte contre l'incendie, les douanes et les accises, ainsi qu'un tribunal d'instance, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et les services judiciaires pour les habitants de Sandy Point et des communautés avoisinantes. Un nouveau poste de police a également été construit à New Castle. Ce bâtiment pourra accueillir les forces de police et les services de secours et de lutte contre l'incendie, ce qui améliorera la sécurité des habitants de la région.
- 78. L'unité spécialisée dans les scènes de crime et la Direction de la police judiciaire (DPJ) ont commencé à organiser à l'intention des agents de postes périphériques des formations de deux semaines à la gestion des scènes de crime, ainsi que des sessions d'introduction à la présentation des dossiers à la DPJ. L'objectif est d'autonomiser les agents dans la conduite des enquêtes préliminaires, ce qui leur permet d'être moins tributaires de la DPJ. En outre, grâce au projet CariSECURE financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), un système d'information sur la gestion des dossiers de police a été officiellement livré à la Police royale de Saint-Kitts-et-Nevis en septembre 2019. Ce système va permettre la numérisation de bout en bout des procédures que les forces de police doivent actuellement entreprendre manuellement. Cette avancée technologique devrait favoriser une diffusion considérablement plus rapide de l'information au sein des forces de l'ordre et renforcer les capacités de détection et de répression des activités criminelles, l'unité de la police spécialisée dans les poursuites travaillant plus étroitement avec le Bureau du Procureur général.

Procédure judiciaire (recommandations: 91.29, 91.40)

- 79. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a créé un tribunal supplémentaire afin d'accroître l'efficacité des procédures judiciaires. Des documents sont désormais produits lorsque des affaires sont portées directement devant la Haute Cour, ce qui permet au tribunal pénal de siéger toute l'année.
- 80. La construction d'une annexe appelée à accueillir une troisième justice de paix et un centre de médiation dédié aux affaires civiles et pénales, à la circulation et à d'autres dossiers non contentieux devrait permettre de renforcer les services du complexe judiciaire et juridique.
- 81. En 2019, 25 personnes ont obtenu un certificat de médiateur judiciaire. Le Procureur général a indiqué que le Gouvernement continuerait à prendre les dispositions nécessaires pour permettre au tribunal de remplir ses fonctions et veiller à ce qu'il soit doté des moyens nécessaires en termes de ressources humaines et d'autres mécanismes de soutien.
- 82. Dans le cadre du pilier 1.i de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030, le Gouvernement a pris des mesures visant à lever les obstacles juridiques et institutionnels à un accès effectif à la justice dans des conditions d'égalité. Le centre de conseil en matière d'aide juridictionnelle de Saint-Kitts, opérationnel depuis 2005, donne à chaque citoyen la possibilité d'avoir accès à un avocat en pratique privée. En 2016, le centre a commencé à s'orienter vers des centres d'aide juridictionnelle dans les zones rurales, et les services ont été renforcés et rendus plus accessibles aux résidents de ces zones. Cette évolution est une manifestation de l'amélioration de l'administration d'une justice qui s'adresse aux populations les plus vulnérables de la société.
- 83. En outre, les usagers bénéficient d'une aide juridictionnelle assurée par l'intermédiaire du Ministère des services sociaux, qui a accueilli un avocat supplémentaire parmi ses effectifs. Le Ministère dispose en outre d'un répertoire d'avocats privés disposés à fournir des services *pro bono* aux victimes de violence domestique.

Établissements pénitentiaires (recommandation : 91.27)

- 84. En 2019, la loi (portant modification de la loi) relative aux établissements pénitentiaires a introduit les nouvelles fonctions de commissaire des services pénitentiaires et de commissaire adjoint des services pénitentiaires, qui sont chargés, entre autres, de superviser l'évolution, l'élargissement et l'amélioration des services correctionnels de la Fédération.
- 85. Conformément aux normes internationales, il est prévu de construire un centre de détention moderne doté d'une meilleure organisation spatiale des locaux dévolus aux mineurs et aux personnes en détention provisoire, qui comprendra également un centre de transition et des infrastructures spécifiques pour la réadaptation, et proposera des programmes de réinsertion sociale.

H. Environnement et changements climatiques

- 86. Les changements climatiques menacent la jouissance de tous les droits de l'homme, y compris les droits à la santé, à l'eau, à l'alimentation, au logement, à l'autodétermination et à la vie elle-même. L'Accord de Paris, premier accord universel juridiquement contraignant sur les changements climatiques, marque une première étape dans la prise en compte de ce lien. Il appelle les États à respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, y compris le droit au développement, lorsqu'ils prennent des mesures pour faire face aux changements climatiques.
- 87. La préservation de l'environnement est l'une des pierres angulaires de la lutte contre les effets des changements climatiques. Le Ministère de l'environnement poursuit le travail de gestion des zones protégées en élaborant et en mettant en œuvre des plans de financement durable pour les diverses zones protégées de la Fédération. L'objectif de ces plans de financement est de permettre à chaque parc national d'accéder à l'indépendance financière, afin de ne plus dépendre des fonds publics. En 2020, la priorité sera donnée au développement du parc national de la réserve forestière centrale, du parc national royal de la vallée de Basseterre et de la réserve de l'île Booby.
- Les changements climatiques demeurent une menace existentielle pour Saint-Kittset-Nevis en tant que petit État insulaire en développement. Saint-Kitts-et-Nevis est en première ligne face à cette urgence climatique. À cet égard, le Gouvernement, par le truchement du Ministère de l'environnement, a commencé à élaborer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques en 2018. Ce document décrit le plan d'action défini pour les secteurs public et privé en vue de réaliser les objectifs globaux de la Fédération en matière de changements climatiques. La troisième communication nationale et le premier rapport biennal actualisé sur les changements climatiques, présentés en novembre, viendront appuyer la stratégie, qui a été achevée en juillet 2019. À ce titre, le Gouvernement a créé un comité national de coordination du développement durable constitué de représentants d'entités des secteurs public et privé et des milieux universitaires. Ce comité fournira des orientations sur les possibilités d'élaboration de projets résilients aux changements climatiques à soumettre aux partenaires de développement de la Fédération. Ce dispositif tient compte du fait que le renforcement de la résilience n'incombe pas seulement au Gouvernement, mais nécessite des partenariats solides et proactifs qui nous permettront de respecter nos engagements et de susciter les changements en profondeur qui s'imposent.
- 89. S'agissant de l'état des établissements scolaires et de leurs alentours et de son incidence sur le personnel et les élèves, le Ministère de l'éducation a piloté la création d'un comité national pour la sécurité dans les écoles, qui découle du programme « Model Safe Schools ». Le 20 juillet 2017, la Banque de développement des Caraïbes a approuvé l'octroi à l'unité de coordination de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle d'un financement pour la poursuite de la mise en œuvre du programme « Model Safe Schools » dans quatre pays membres emprunteurs, dont Saint-Kitts-et-Nevis.

- 90. Pour remédier à certaines des vulnérabilités manifestes, l'Agence a développé une série d'outils destinés à guider les gouvernements dans l'élaboration de politiques nationales de sécurité à l'école et à fournir les instruments nécessaires à l'évaluation du niveau de sécurité et d'écologisation des établissements scolaires. Le comité national pour la sécurité dans les écoles est un organe interministériel de portée fédérale dont les membres sont issus des milieux suivants :
 - a) Agence nationale de gestion des situations d'urgence ;
 - b) Agence nationale de gestion des catastrophes pour Nevis ;
 - c) Travaux publics;
 - d) Aménagement du territoire ;
 - e) Police:
 - f) Services de secours et de lutte contre l'incendie ;
 - g) Ministère de la santé;
 - h) Croix-Rouge;
- i) Ministère de l'éducation nationale (Responsables de la sécurité scolaire) et unité de développement de la petite enfance.
- 91. L'objectif du comité national pour la sécurité dans les écoles pour 2020 est la mise en œuvre de la politique nationale pour des établissements scolaires sûrs élaborée en réponse aux questions de sécurité et à la nécessité de lutter efficacement contre les catastrophes et d'en atténuer les effets.

I. Droit au développement (recommandations : 91.57, 91.58)

- 92. La Déclaration sur le droit au développement revêt une importance particulière pour Saint-Kitts-et-Nevis, car elle a été adoptée trois ans seulement après que la nation des îles jumelles a vu le jour. En dépit de vulnérabilités économiques et environnementales insurmontables, le Gouvernement continue de déployer diverses stratégies nationales de développement sur mesure. Cela n'est possible qu'avec un appui international sous la forme de financements à des conditions concessionnelles et de partenariats techniques.
- 93. En septembre 2019, le Gouvernement fédéral, en collaboration avec l'entreprise St. Kitts Electric Company ltd. (SKELEC), a signé un accord avec l'un des leaders mondiaux du stockage de l'énergie, basé en Suisse. Cet accord facilitera la construction du plus grand projet de production et de stockage d'énergie solaire jamais réalisé dans les Caraïbes. Un projet de cette ampleur permettrait de réduire sensiblement la dépendance de notre nation à l'égard des combustibles fossiles et, par conséquent, nos émissions de gaz à effet de serre.
- 94. Il apparaît que la gestion des ressources en eau est un domaine d'intervention critique à l'échelle nationale. Le Gouvernement, par le truchement du Ministère du développement durable, et en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes, a entrepris d'élaborer une initiative judicieusement intitulée « Building Resiliency in the Water Supply in Saint Kitts and Nevis » (Pour la résilience de l'approvisionnement en eau à Saint-Kitts-et-Nevis). Parmi les fondamentaux que le projet couvrira, on peut citer le développement d'infrastructures d'approvisionnement en eau fiables et résistantes, le renforcement de la capacité organisationnelle des fournisseurs de services d'approvisionnement en eau pour une gestion efficace et rationnelle, et la promotion d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui favorise l'efficacité desdits fournisseurs de services. Le Gouvernement entend soumettre ce projet à l'examen du Fonds mondial pour le climat.

VI. Conclusion

- 95. Saint-Kitts-et-Nevis demeure résolu à honorer ses engagements en matière de droits de l'homme et continuera d'œuvrer à l'amélioration du niveau de vie de ses citoyens. Le Gouvernement est conscient qu'il lui est presque impossible de relever ces défis sans aide extérieure. Doté de ressources et de capacités limités pour honorer les délais fixés par les organes conventionnels et aligner sa législation nationale sur les instruments internationaux, entre autres, le Gouvernement continue de solliciter auprès du HCDH, de l'ONU et de ses organes, des partenaires de développement, de la société civile et du secteur privé un appui technique et d'autres formes d'assistance dans les domaines pertinents.
- 96. Saint-Kitts-et-Nevis saisit cette occasion pour appeler à nouveau la communauté internationale à manifester un degré de solidarité similaire à celui qu'elle manifeste depuis le début de la crise du coronavirus afin de garantir qu'aucun pays ne soit laissé pour compte en matière de droits de l'homme. Nous avons la conviction que la mise en commun de nos efforts et de nos ressources peut nous permettre à tous de nous rapprocher au plus près du respect de nos obligations internationales respectives et de la réalisation de notre potentiel en matière de droits de l'homme.
- 97. Saint-Kitts-et-Nevis escompte un soutien accru et une coopération approfondie de la part du HCDH et d'autres organismes mondiaux, régionaux et locaux, dont l'accompagnement nous permettra d'intensifier encore la promotion et la protection des droits de l'homme de nos citoyens.